



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 09 décembre 2025
Nombre de conseillers présents : 25	
Nombre de suffrages exprimés : 32 dont 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Catherine CUZIN

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Vanessa ROLLET, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Bernard MANILLERE a donné pouvoir à Cécile GILBERT, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Guy TIXIER a donné pouvoir à Pascal LABBE

Absents :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_213 : Environnement - Avenant au CRTE

Domaines de compétences par thèmes - Environnement

Rapporteur : Luc CHAPUT

Le CRTE de Plaine Limagne signé en 2021 définit 4 axes prioritaires pour le territoire :

- Préserver et valoriser les ressources naturelles
- Soutenir l'économie et maintenir le dynamisme du territoire
- Garantir des services de proximité pour tous
- Maintenir le cadre et la qualité de vie dans les bourgs et villages.

Le 21 octobre 2022, lors du lancement du programme « France Nation Verte », les CRTE ont dû s'adapter pour tenir compte des nouveaux objectifs de la stratégie nationale :

- Atténuer le réchauffement climatique

- S'adapter aux conséquences inévitables du réchauffement
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Préserver les ressources
- Réduire les pollutions qui impactent la santé.

En 2023, la transition écologique a été déclarée « priorité absolue » par la première ministre, et une déclinaison à l'échelle des territoires a été demandée. Ainsi, durant toute l'année 2024, des COP (conférences des parties) ont été organisées par les préfectures de Région et coprésidées par les présidents des conseils régionaux.

Il est désormais demandé d'avenanter les CRTE pour tenir compte des thématiques prioritaires définies par les COP régionales.

La COP Auvergne-Rhône-Alpes (COPaura) identifie les grands thèmes suivants :

- Bâtiments
- Transports
- Energie
- Déchets
- Industrie et produits bois
- Biodiversité et ressources naturelles
- Agriculture, alimentation et forêt.

La déclinaison locale, dite COP63, retient les 3 défis suivants :

- Encourager la sobriété et accélérer la rénovation thermique des logements ;
- Promouvoir et développer les transports en commun, la mobilité active, le covoiturage et la mobilité partagée ;
- Coconstruire une trajectoire de sobriété de la ressource en eau sur chaque bassin versant en région, et le mettre en oeuvre collectivement.

Le CRTE de Plaine Limagne répondant d'ores et déjà aux orientations de la COP, l'avenant ne porte que sur l'annexe financière et le rattachement des actions de Plaine Limagne aux orientations de la COPaura et à sa déclinaison COP63.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **de valider l'avenant n°3 au contrat pour la réussite de la transition écologique Plaine Limagne présenté en annexe,**
- **d'autoriser le président à signer l'avenant et tout document afférent.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 24 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Luc CHAPUT

Signé électroniquement

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement